Vallauris (06) : un contrôle routier mène à une fabrique de faux papiers. Un Tunisien en situation irrégulière, sans permis et en possession de cannabis, condamné à 2 ans de prison et à une ITF de 5 ans

18/10/2025 à 8h28



Un simple contrôle routier et des policiers qui déroulent un fil inattendu jusqu'à une fabrique de faux papiers : un Tunisien de 22 ans, en situation irrégulière,a été condamné à 2 ans de prison et à une ITF de 5 ans vendredi à Grasse (Alpes-Maritimes). Une jeune femme de 27 ans qui lui avait acheté des faux papiers, poursuivie également pour une série de petits délits, a été condamnée à 18 mois de prison. Tous deux sont maintenus en détention et interdits du territoire français pour cinq ans à l'issue de leur peine.

Le 7 septembre à Vallauris, près d'Antibes, des policiers de la BAC arrêtent une voiture. […] Les recherches montrent qu'il est en situation irrégulière et qu'il n'a pas le permis de conduire. Il a même déjà été condamné en 2024 à une amende

pour conduite sans permis ni assurance, sous stupéfiants. Lors d'une perquisition à l'appartement dont il est locataire, les policiers sont accueillis par deux hommes récemment arrivés de Tunisie, qui expliquent être logés là depuis quelques jours.

Ils trouvent surtout une véritable fabrique de faux papiers : une imprimante à sublimation thermique, un illuminateur ultra-violet, des cartes vierges avec ou sans puces électroniques, un ordinateur portable, un brouilleur d'ondes… **Ainsi qu'un stock déjà finalisé : 25 cartes d'identité belges, 33 cartes ou permis de séjour italiens et 15 cartes d'identité espagnoles ou portugaises.** […]

Le Parisien

Merci à moi